



Décision de radiodiffusion CRTC 2008-17

Ottawa, le 24 janvier 2008

Société Radio-Canada

Vancouver et Whistler (Colombie-Britannique)

Demande 2007-1616-0, reçue le 16 novembre 2007

Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-137

7 décembre 2007

CBUF-FM Vancouver – nouvel émetteur à Whistler

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par la Société Radio-Canada en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio CBUF-FM Vancouver afin d'exploiter un émetteur à Whistler pour retransmettre le service de son réseau national de langue française La Première Chaîne.
2. Le nouvel émetteur sera exploité à 103,1 MHz (canal 276A) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 240 watts.
3. Le Conseil a reçu une intervention favorable à cette demande.
4. L'émetteur doit être en exploitation le plus tôt possible et, quoi qu'il en soit, dans les 24 mois de la date de la présente décision, à moins qu'une demande de prorogation ne soit approuvée par le Conseil avant le 24 janvier 2010. Afin de permettre le traitement d'une telle demande en temps utile, celle-ci devrait être soumise par écrit au moins 60 jours avant cette date.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>